

Permis de conduire pour cyclomoteurs

1. Avant de passer le test de route, vous devez compléter les tests suivants : Examen de reconnaissance des panneaux de signalisation, Règles de l'examen des connaissances non commerciales sur la route, Examen de la connaissance du code de la route pour motocyclistes/cyclomoteur ou scooter de 50 cc ou moins et le test de la vue. Une fois les épreuves écrites réussies, vous êtes autorisé à vous pratiquer sur votre propriété privée, et non sur une route ou un stationnement public. **Il ne s'agit pas d'un permis d'apprenti pour les cyclomoteurs/scooters.**

Les tests complétés sont valides pour une période de six mois, par conséquent, l'examen routier doit être effectué avant que les épreuves écrites n'expirent.

2. Votre rendez-vous pour le test de route peut être fait en ligne à www.snb.ca ou en communiquant avec TeleServices au 1-888-762-8600.
3. Étant donné que le test de route est effectué hors site, il est important que le paiement soit effectué à l'avance. Apporter le cyclomoteur/scooter dans la zone désignée au moins 15 minutes avant votre rendez-vous.
4. Pour l'appointement du test de route :
 - il est interdit de conduire vous-même le cyclomoteur/scooter à l'endroit désigné pour le test de conduite;
 - il est interdit de conduire le cyclomoteur/scooter sans porter un casque et de l'avoir bien attaché;
 - l'endroit désigné pour le test de conduite n'est pas un endroit pour vous pratiquer;
 - si vous avez moins de 18 ans, vous devez présenter le formulaire de consentement complété;
 - le paiement doit être complété avant le rendez-vous et le reçu doit être donné à l'examineur comme preuve de paiement.
5. Le cyclomoteur/scooter que vous utilisez pour le test de route doit répondre aux exigences de la route, c'est-à-dire :
 - vous devez avoir des preuves d'immatriculation et d'assurance valides pour le cyclomoteur ou scooter;
 - les pneus sont en bonne condition;
 - les phares, les feux de freins à main et à pied, ainsi que les clignotants sont en bon état;
 - le klaxon fonctionne;
 - le système d'échappement fonctionne bien et ne fait **AUCUN BRUIT EXCESSIF**.

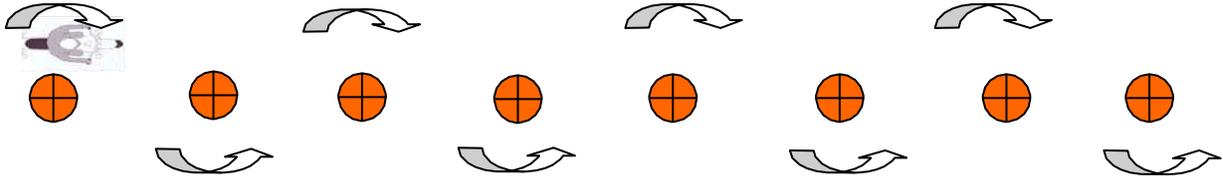
*** Nous ne fournissons aucun cyclomoteur ou scooter pour le test de conduite.**
6. Votre **CASQUE** doit être en bon état et homologué par le **MINISTÈRE DES TRANSPORTS OU LA CSA**. (Un sceau sur le dos du casque signifie qu'il est conforme aux normes.) Pour votre sécurité, vous devez également porter des chaussures et des vêtements appropriés (veste, pantalons, gants et souliers ou bottes qui couvrent les chevilles).

MERCI ET BONNE CONDUITE!

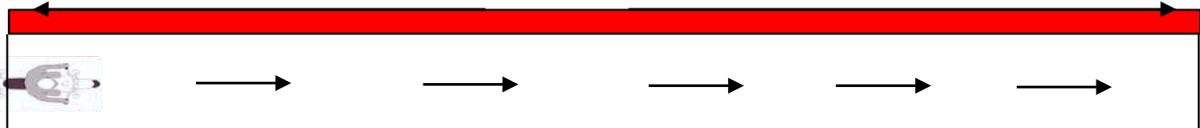
Permis de conduire pour cyclomoteurs

ÉPREUVE DE CONDUITE EN CYCLOMOTEUR

SERPENTIN (ZIGZAG) : 2,4 m (8 pi) entre les cônes pour les motos de cylindrée maximale de 550 cm³, ou 3 m (10 pi) entre les cônes celles d'une cylindrée supérieure à 550 cm³ dans les deux directions.

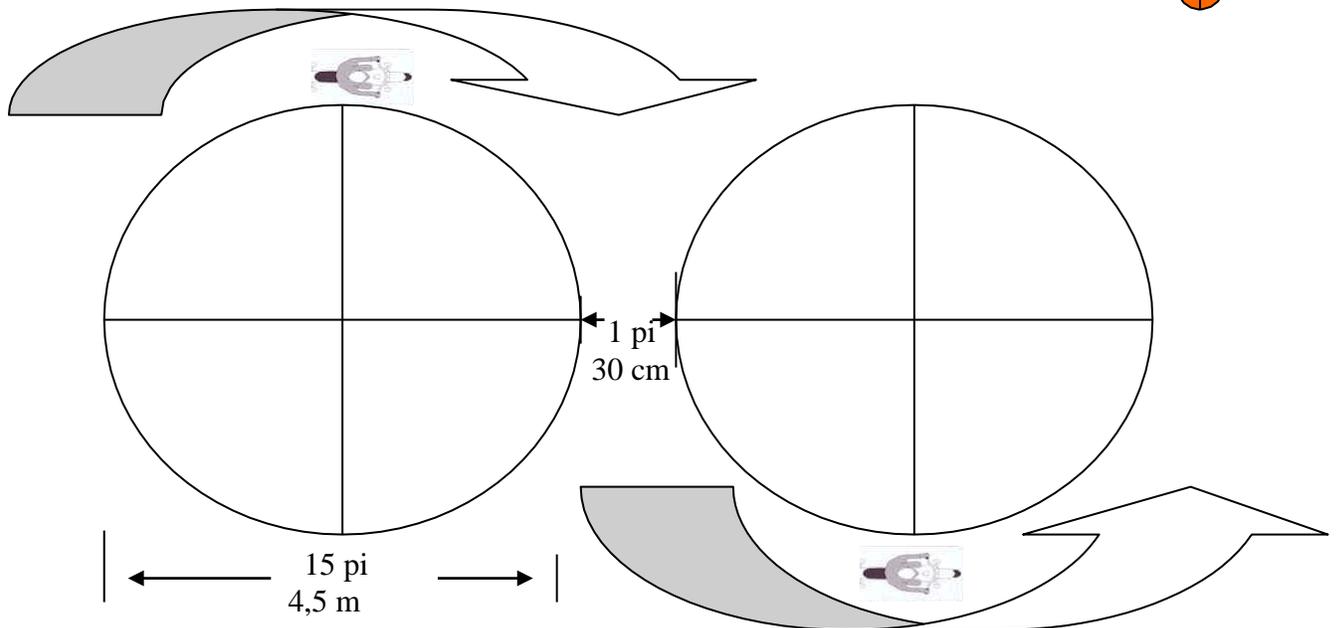


LIGNE DROITE : en première vitesse sur au moins 30 mètres (100 pieds) l'examineur doit marcher le long du côté de la motocyclette



PANNEAUX D'ARRÊT : doivent s'arrêter complètement aux panneaux d'arrêt

VIRAGE : deux cercles de 4,5 m de diamètre, séparés par une distance de 30 cm, (15 pi de diamètre, 12 po entre les deux); virage à gauche, virage à droite et deux figures de 8.



Le conducteur doit accomplir 3 virages à gauche et 3 virages à droite

